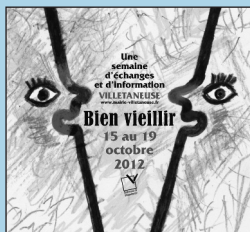
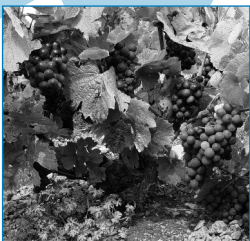


Toutes les activités, les sorties,
les rencontres **du trimestre**
pour les retraités Villetaneusiens

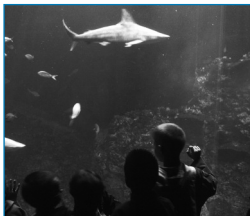
En octobre > La semaine bleue !



En novembre > Le Beaujolais nouveau



En décembre > Aquarium du Trocadéro



Très facile ★ ★ ★

Facile ★ ★

Bonne condition physique recommandée ★

Inscriptions dès réception du programme

octobre 2012

SEMAINE BLEUE
du 15 au 19 octobre 2012
voir le programme joint.



mercredi 24 octobre
Loto goûter

- ★ ★ ★
- à partir de 14 heures
 - Nombre de places : 50
 - Participation : 5,61 euros

novembre 2012

Jeudi 7 novembre
Loto goûter

- ★ ★ ★
- à partir de 14 heures
 - Nombre de places : 50
 - Participation : 5,61 euros

Jeudi 15 novembre
Le Beaujolais nouveau est arrivé !

- ★ ★ ★
- Venez fêter l'événement autour d'un buffet campagnard dansant
- à partir de 12 heures
 - Nombre de places : 80
 - Participation : 9,32 euros



PETITS RAPPELS

- **Le groupe de marche a repris le 26 septembre. Il reste des places ! Il a lieu les derniers mercredis de chaque mois.**
- **L'atelier pâtisserie a repris le 17 septembre... Pour plus d'infos, appelez-nous !**
- **« Les livres viennent à Vous » avec la Médiathèque, nous vous proposons de vous apporter des livres à votre domicile : n'hésitez pas à nous contacter.**

inscriptions à compter du 22 octobre

décembre 2012

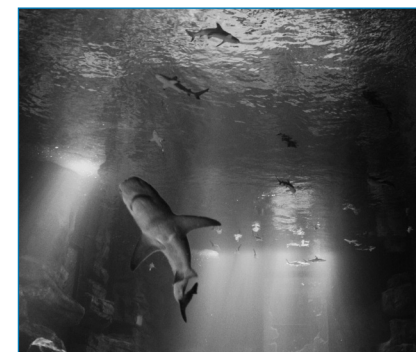
Le Goûter de Noël dansant offert par la Municipalité se déroulera le mercredi 5 décembre (un courrier vous parviendra ultérieurement pour vous informer des modalités d'inscription)

Mercredi 12 décembre
Loto Goûter de Noël

- ★ ★ ★
- à partir de 14 heures
 - Nombre de places : 50
 - Participation : 5,61 euros

Jeudi 20 décembre
Aquarium du Trocadéro

- ★ ★ ★
- Visite de l'aquarium du Trocadéro à Paris suivi d'un goûter
- heure de départ à confirmer
 - Nombre de places : 30
 - Participation : 14,50 euros



inscriptions à compter 14 novembre

IMPORTANT : LE DÉPART POUR LES SORTIES SE FAIT DEPUIS LES SERVICES TECHNIQUES AVEC PASSAGE DU CAR DANS LES QUARTIERS (SAUF MENTION).

ATTENTION :

L'inscription est obligatoire et ne sera définitive qu'à réception du paiement.

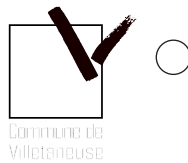
Ce calendrier des sorties est établi sous réserve d'annulation de la part des organismes sollicités et/ou du nombre de participants.



Commune de Villetaneuse

Les ateliers

Certificat médical obligatoire pour les activités physiques.



Mémoire et écriture

Animé par Isabelle Mercat-Maheu. Téléphoner au : **01 49 46 10 93** pour connaître les horaires de l'atelier.

Atelier pâtisseries

Rejoignez l'atelier des gourmandises animé par un pâtissier diplômé tous les lundis, mardis et jeudis de 14h à 16h.

Céramique

le vendredi de 13h45 à 16h15. A l'espace d'accueil, de services et d'animations, avec Hilma Fernandez.

Peinture sur supports

atelier tous les jeudis à 14 heures

Aquagym

le lundi de 11h à 12h au centre nautique avec les maîtres nageurs de la piscine.

Yoga - relaxation

le mardi de 15h30 à 16h30 au CICA.

Cours de gymnastique

Cours animés au CICA par Madame Brigitte PIERRE

Le mardi :

de 9 heures 45 à 11 heures > **gym**

d'entretien

de 11 heures à 12 heures 15 > **gym chorégraphique**

de 14 heures 30 à 16 heures 30 > **gym**

douce et yoga.

Le vendredi :

de 9 heures 30 à 10 heures 45 > **Gym**

d'entretien

de 10 heures 45 à 12 heures > **Gym chorégraphique**

Belote/Tarot

Pour compléter les tables, les joueurs avertis sont prêts à former les novices.

Pédicure

Séances sur rendez-vous : les 4 et 25 octobre, 15 et 29 novembre, 13 et 27 décembre 2012. (18 € à la résidence). Ces jours là, la pédicure peut également se déplacer chez vous (20 € à domicile).

Esthétique

Séances prévues une fois par mois. Appeler le 01 49 46 10 90 pour connaître les horaires et prendre RDV.

RESTAURATION AU LIEU D'ACCUEIL

Le restaurant est ouvert du lundi au vendredi de 12h à 13h30.

Vous pouvez être accompagné de votre famille et /ou amis.
Merci de prévenir 48 heures à l'avance.

Informations
01 49 46 10 90
01 49 46 10 93

REPRISE des activités sportives, ateliers poterie, peinture et écriture : nous contacter au 01.49.46.10.90 ou 10.93. Pour les activités sportives : n'oubliez pas d'apporter au Pôle Seniors votre certificat médical AVANT la reprise.

Les numéros d'urgence

Urgences générales

Samu : 15
Police secours : 17
Pompiers : 18 (ligne feu)
ou 01.48.13.85.18
8, rue de la Briche
93200 Saint-Denis

Commissariat

Tél. : 01.49.40.17.00
40, rue de Quétigny
93800 Epinay-sur-Seine

Gendarmerie

Tél. : 01.48.29.64.38
93800 Epinay-sur-Seine

SOS

médecins

Tél. : 01.43.37.77.77
ou
n° indigo :
0 820 33 24 24

Urgences dentaires

Urgences dentaires pour les dimanches et jours fériés uniquement.
Tél. : 01.42.61.12.00

SOS

dentaire

Tél. : 01.43.37.51.00

Urgences ophtalmiques

les dimanches et jour fériés à l'hôpital de l'Hôtel Dieu à Paris.

Médecins de garde Pharmacies de garde

Contactez le commissariat
Tél. : 01.49.40.17.00

Centre antipoison (24h/24)

Tél. : 01.40.05.48.48
Hôpital Fernand-Vidal
200, rue du faubourg Saint-Denis 75010 Paris

Ambulances

• Ambulances l'Avenir Lochère
93800 Epinay-sur-Seine
Tél. : 01.48.27.63.41

• Ambulances des Ursulines
93200 Saint-Denis
Tél. : 01.42.34.74.28

N'hésitez pas à consulter les pages pratiques du bulletin municipal pour connaître les numéros des services administratifs.

Les services à domicile, mode d'emploi

Attention : le Portage des repas à domicile

se fait désormais du lundi au samedi. Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser au Pôle Seniors (Tél. : **01.49.46.10.90** ou 93). Ainsi le repas du samedi sera déposé à votre domicile le vendredi après midi. **Le prix du repas est établi en fonction de vos revenus et loyer.**

Et puis, bien sûr...

L'aide à domicile, la télé-assistance...

Pour tous ces services, s'adresser au pôle seniors.

Aide aux déplacements : rappel

C'est un service de transport de retraités, de personnes âgées ou de personnes handicapées qui vous permet, sur rendez-vous, de prévoir et effectuer des trajets accompagnés en véhicule adapté. Le service coûtera 0,82 euros la course dès le 1^{er} septembre 2012 (0,82 € jusqu'au 31 août).

Où s'adresser pour prendre un rendez-vous ? Au Pôle Seniors en appelant le 01.49.46.10.90 ou 93. Dans un souci de bon fonctionnement : il est rappelé aux usagers de ce service que les rendez-vous doivent impérativement être pris auprès du Service.

Le conducteur peut aussi rendre des petits services du type : changer une ampoule, un joint de robinet... Il fait aussi vos grosses courses (packs d'eau, de lait...). Nous consulter !

MONOXYDE DE CARBONE : UN GAZ INVISIBLE, INODORE, TOXIQUE ET MORTEL

Le monoxyde de carbone est un gaz asphyxiant indétectable. Il résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure. La grande majorité des intoxications au monoxyde de carbone se produit de manière accidentelle dans l'habitat (85 %). La chaudière reste la source d'intoxication la plus fréquente (42 % des cas d'intoxications) ; mais on observe une augmentation importante des épisodes d'intoxication au

CO liés à une utilisation inadap-tée de groupe électrogène, lors d'événements climatiques majeurs entraînant une coupure prolongée en alimentation électrique. Afin de limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, des règles simples doivent être respectées :
• les aérations doivent être dégagées, le logement doit disposer de grilles ou bouches d'aération permettant à l'air de circuler ;
• les conduits de cheminée, appareils de chauffage et chauffe-eau doivent être contrôlés et entretenus tous les ans par un personnel qualifié ;
• les indications du fabricant doivent être respectées : ne jamais

utiliser de façon prolongée des panneaux radiants à gaz ou des poêles à pétrole ; ne jamais utiliser une cuisinière, un brasero ou un barbecue comme chauffage de secours dans une pièce fermée ;
• les appareils anciens raccordés à des conduits de fumée devraient être remplacés par des appareils conformes à la réglementation en vigueur. ●

En présence d'un appareil à combustion, maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter. Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les urgences en **composant le 15 ou le 112.** ●

L'espace d'accueil de services et d'animation 01 49 46 10 90 ou 01 49 46 10 93 ou 01 49 46 10 91 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.